

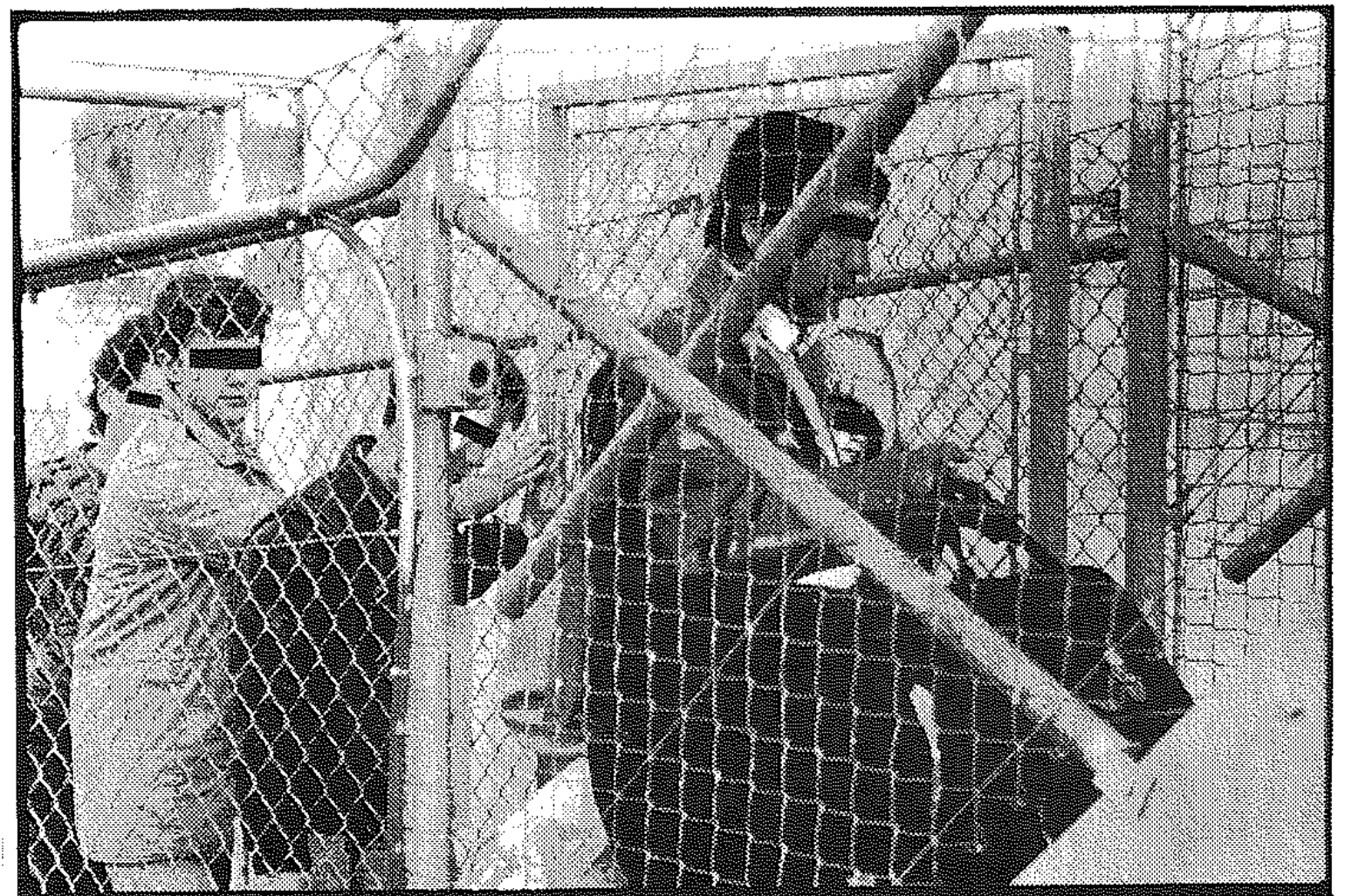
VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

No 23 - Septembre 1989

Vous qui entrez, laissez toute espérance

Dante



Porte d'entrée du centre d'enregistrement de Cointrin

ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents.

ORGANISATIONS NATIONALES

Coordination-Asile Suisse
c/o Bewegung für eine offene demokratische und solidarische Schweiz (BODS)
Postfach 8553
3001 Berne
Tél. 031-25 39 30

Comité de défense du droit d'asile (DSDDA)
Case postale 543
1000 Lausanne 17

Comité européen pour la défense des réfugiés et des immigrés (CEDRI)
Missionstrasse 35
Case postale 2780
4002 Bâle
Tél. 061-44 66 19

MODS - Charte 86
Case postale 2452
3001 Berne
Tél. 031-25 39 30

JURA / JURA BERNOIS
SOS-Asile/JU
16, rue du XXIII-Juin
2800 Delémont
Tél. 066-22 22 21

Centre social protestant
11, rue Centrale
2740 Moutier
Tél. 032-93 32 21

Comité «Vivre Ensemble»
49, route de Morat
2502 Biègne
Tél. 032-22 30 64

FRIBOURG

Coordination droit d'asile
Case postale 219
1752 Villars-sur-Glâne
Permanence:
Vendredi 15h.30-19h.30
à la rue du Nord 23
1700 Fribourg
Service de contacts
et de consultations
Rue Botzet 2
1700 Fribourg
Tél. 037-24 48 27

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile
9, avenue de Sainte-Clothilde
1205 Genève
Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-20 78 11

Action Parrainage
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-84 30 84

TESSIN

Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo
Via alle Fontane
2502 Pregassona
Tél. 091-51 33 15

NEUCHÂTEL

Coordination asile NE
Case postale 456
2000 Neuchâtel

Comité pour la défense du droit d'asile
Case postale 771
2300 La Chaux-de-Fonds
Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 038-25 11 55

Centre social protestant
23, rue Temple-Allemand
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039-28 37 31

VALAIS

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 206
1951 Sion
Centre de contact
Suisse-immigrés
15, rue Preiforti
1950 Sion
Tél. 027-23 12 16

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 2413
1002 Lausanne
Centre social protestant
28, rue Beauséjour
1003 Lausanne
Tél. 021-20 56 81

Vivre Ensemble

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Adresse: Pour s'abonner:
Case postale 177
1211 Genève 8 au CCP 12-9584-1
Tél. 022-2076094 (5-6 n° l'an)

Comité de rédaction: Yves Brutsch, Claudette Bovet, Monique Darbre, Michel Diot, Yves Lador, Claudine Stähli; responsable: Isabelle Furrier

A nos abonnés

Le traditionnel bulletin vert accompagne ce numéro de la rentrée pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en serviront sans attendre notre rappel. Ils nous évitent un fastidieux travail administratif.

EDITORIAL

A qui profite l'asile ?

La raison n'a donc pas totalement cédé devant l'hystérie. Arnold Koller et le Conseil fédéral ont refusé d'adopter précipitamment des mesures d'exception. Dans un premier temps, la procédure accélérée (bâclée!) sera cependant étendue à un maximum de requérants. Et pour forcer l'allure, 50 nouveaux postes sont créés, et 125 autres le seront l'an prochain. Sauf "accident" pendant la prochaine session parlementaire, le durcissement de la procédure et le filtrage des demandes ("procédure d'admission") ne viendront qu'après examen par une commission d'experts d'ici à fin janvier.

Ce répit sera-t-il mis à profit pour sortir de la logique négative qui prévaut actuellement ? Il est hélas difficile d'être optimiste: le mandat donné aux experts recouvre de trop près le noyau dur des propositions du rapport de stratégie (cf. V-E 22), telles que les radicaux les ont habilement mises en avant ces dernières semaines.

Les nouveaux postes permettront-ils au moins de réduire les retards, avec la pression qui en résulte à tous les niveaux ? C'est malheureusement impossible à court terme. Il faut au moins six mois pour résoudre les problèmes de locaux, d'engagement et de formation.

Et pourquoi ne pas le dire, rien n'indique que tous les services concernés tiennent vraiment à résoudre la crise actuelle, après l'avoir si habilement organisée pour pousser à des mesures d'urgence.

Voyez les centres d'enregistrement qui débordent: à Genève, les oeuvres

d'entraide en sont réduites à ouvrir des abris de protection civile dans des conditions qui pourraient se révéler explosives. A Kreuzlingen, Caritas n'a pu faire mieux que de planter une grande tente à proximité du centre d'enregistrement. Un peu partout, des centaines de "pré-requérants" sont livrés à la rue.

Aucune mesure n'a été prise depuis l'an passé pour faire face au nombre prévisible des arrivées. A Genève, le DAR a même bloqué pendant des mois l'ouverture des abris pour mieux laisser pourrir la situation. Et pendant ce temps certains fonctionnaires des centres d'enregistrement multiplient les abus (cf. dossier p.4). Des formalités qui devraient être bouclées en 24h ou 48h durent ainsi quatre, six, dix jours. Et la file d'attente s'allonge; et les milieux politiques s'affolent...

Devant ce travail de sape la vraie question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la situation ne sera pas encore plus problématique d'ici le début de l'année, au moment où les experts rendront leur copie à Arnold Koller.

Une fois encore, la bataille pour l'asile se jouera dans l'opinion publique. Face à la désinformation, un immense travail d'explication est à faire sur les causes de l'exil et les carences du DAR. Face à la multiplication des attitudes de rejet, des lettres de lecteurs xénophobes et des actes de racisme, il faut que se développent ces prochains mois des actions qui montrent que nous ne voulons pas d'un arrêté fédéral urgent au printemps prochain.

Y.Brutsch

Quand la réalité dépasse la fiction

Les quatre centres d'enregistrement sont surchargés. Les auditions durent plusieurs heures, le climat se dégrade tant à l'intérieur des centres que dans l'opinion publique, affolée par «l'invasion» de requérants d'asile. Nous avons recueilli trois témoignages concernant les centres d'enregistrement. En encadré, le récit d'un requérant d'asile qui s'est présenté début juillet au Centre d'enregistrement de Cointin (C.E.R.A.), sur les conditions de vie à l'intérieur du centre; un compte-rendu de la situation au centre de Chiasso par un membre de l'Ufficio Svizzera Ac-coglienza Profughi et le témoignage d'une stagiaire du secteur réfugiés du Centre social protestant de Genève qui a accompagné en tant que mandataire au début de Pété, un couple de requérants d'asile au C.E.R.A. pour une audition, voici son expérience.

La réalité dépasse parfois la fiction... Le scénario: un couple de requérants d'asile, lui d'origine zairoise, elle roumaine, accompagnés de leur fils âgé de 21 mois est auditionné, au Centre d'enregistrement de Cointin.

Mandataire des requérants, j'ai assisté à cette audition, qui a duré de 16h.00 à 20h.00 pour Monsieur et de 20h.00 à 20h.45 pour Madame. Pourtant, le requérant n'a même pas eu l'occasion de s'exprimer et de parler librement. Avant même qu'il ait eu le temps d'exposer ses motifs d'asile, le Directeur du centre, l'a insulté, baffoué, humilié, lui coupant la parole chaque fois que le requérant essayait d'expliquer sa situation. Il exigeait des réponses immédiates par «oui ou non» aux questions posées par le fonctionnaire.

Tentatives d'intimidation

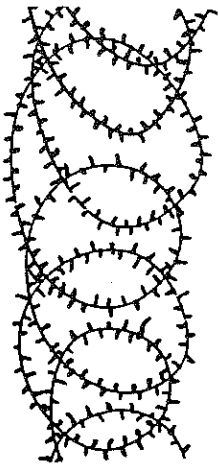
Des pressions insupportables ont été exercées sur le requérant pour qu'il retire sa demande d'asile, qui n'avait, d'après le Directeur, aucune chance d'aboutir en Suisse. Plusieurs heures durant, ce ne fut que des insultes, ponctuées de coups de poings frappés violemment sur la table, des pressions continues... (à un certain moment le passeport a été jeté sur la table avec tant de force que la couverture en a été

arrachée...). Les pressions ne m'ont pas non plus été épargnées. A chacune de mes tentatives de glisser un mot pour aider le requérant à mieux comprendre ce qui lui était demandé, le Directeur du centre hurlait «Vous taisez-vous!». Puis il a essayé de semer le doute dans l'esprit du requérant en lui disant que sa mandataire ne connaissait par la loi, et qu'il avait été mal conseillé.

Xénophobie latente

Un tel acharnement de mauvaise foi de méchanceté, et de xénophobie illustre bien le climat qui peut régner dans ce centre où les requérants sont assignés à résidence, livrés à l'arbitraire des fonctionnaires. Quant à l'engorgement du centre, on comprend mieux pourquoi l'enregistrement n'est pas plus rapide. On attend donc l'OSAR qui reçoit régulièrement des rapports de ses délégués, pour dénoncer ce scandale ?

Chislaine Savoy



«Welcome to the Nazi Camp»

Dès que je me suis présenté au C.E.R.A., j'ai ressenti une certaine pression qui était exercée sur moi et sur les autres requérants, comme si les autorités cherchaient immédiatement à ce que l'on se résigne. Le lendemain, je suis revenu vers 7h.30 et j'ai attendu, en même temps que des familles et des enfants. Il pleuvait, les enfants réclamaient du lait et il n'y avait bien entendu aucun endroit pour s'asseoir. A 8 heures, ils ont ouvert le Centre, mais nous étions toujours à l'extérieur, et nous avons tout de suite ressenti une discrimination à notre égard. «Taisez-vous», «Ne touchez pas à ceci, ni à cela», «Ne parlez pas entre vous», etc. Ce n'est finalement qu'à 10h.30, que nous sommes parvenus à l'intérieur. Là, on nous a fouillé (séparément), d'abord les habits, puis tout ce qu'ils pouvaient trouver. Par exemple, ils lisaient des lettres privées qu'ils devaient nous rendre après l'audition, pour ma part je n'ai rien vu en retour...

...J'ai le sentiment que tout est mis en oeuvre, pour nous couper de l'extérieur, surtout, si comme moi on reste plus d'une semaine dans le Centre. On viole par là, les Droits de l'Homme les plus élémentaires. Lorsque les autres requérants voient arriver les nouveaux, ils leur disent «Welcome to the Nazi Camp»... Nous avons l'impression d'être des criminels et non des requérants d'asile. Les gardiens «exhibent» leur pistolet, et nous répondent que c'est pour la sécurité de l'aéroport qu'ils sont armés...

...La «chambre», environ 15 mètres carré pour 14 personnes (7 lits à deux étages). Il n'y a pas d'air conditionné, les fenêtres, on ne peut les ouvrir à cause des moustiques la nuit, et à cause des avions la journée. Impossible de dormir, on se croirait dans un conta-

ner, on entend les moindres bruits, les lits sont en bois. Pour les personnes âgées, elles ne peuvent dormir car les lits sont dans un mauvais état et par terre il n'y a pas assez de place pour s'allonger...

...Le samedi, lorsque l'on peut sortir du Centre, des assistants viennent nous chercher et nous emmènent dans une salle paroissiale. Arrivé là-bas, il y a des jus de fruits et des petits mets, alors nous nous rions dessus comme des animaux. A 18 heures lorsque que nous revenons au Centre, nous sommes à nouveau fouillés, afin de vérifier que nous n'avons rien emporté. Lorsque j'ai demandé pourquoi sur le règlement du Centre, il est écrit que les requérants restent de 2 à 3 jours, au maximum 5, et que moi cela faisait bientôt plus d'une semaine que j'étais là, je n'ai reçu aucune réponse.

Les gardiens montrent leur force, et exercent une pression constante sur nous. Par exemple, un jour ils sont venus en me disant de préparer mes affaires que j'étais expulsé, lorsque je fus prêt ils me demandèrent ce que je faisais. Il est indiscutable qu'il y a de la discrimination quant à la couleur de la peau. Les réfugiés blancs ne nettoient, par exemple, jamais les toilettes. Lors de mon passage au Centre, j'ai pu parler avec un autre requérant. Au bout de 5 jours, les gardiens sont venus lui dire de préparer ses affaires, qu'il était expulsé. Il me dit, qu'il lui signent un papier signifiant son retrait de demande d'asile et son accord pour son renvoi. Tout ceci s'est passé en présence de trois gardiens armés, se tenant juste derrière lui, qui l'ont obligé à signer, ce qu'il a bien entendu fait...

Témoignage d'un demandeur d'asile
été 89

Du côté de Chiasso

Le centre d'enregistrement de Chiasso est plein, les pré-requérants sont logés dans les auberges ou dans les abris de la protection civile. En ce moment, nous assistons aux premières arrivées de Kurdes, qui ont été expropriés par l'Etat turc et dont la terre a été donnée aux Turcs arrivant de Bulgarie.

La majorité des requérants entrent en Suisse illégalement. En 1988, le chiffre officiel des renvois fourni par les responsables des douanes est de 200 renvois mensuels dans la zone frontrière tessinoise. Vu l'augmentation des arrivées au centre d'enregistrement, on ne peut qu'imaginer une augmentation parallèle des refus d'entrer à la frontière.

Nous sommes souvent présents au centre d'enregistrement en qualité de mandataire soit pour les requérants entrés illégalement, soit pour ceux qui se présentent à nous en Italie. Notre présence au centre est vue de manière soupçonneuse et elle est peu désirée, vu que les auditions durent plusieurs heures au lieu des 15 à 20 minutes initialement prévues.

L'interrogatoire à l'arrivée au centre est très important, c'est à ce moment là que se décide l'avenir du requérant. En général, nous constatons un manque de clarté chez les fonctionnaires chargés des interrogatoires. Ce sont des personnes peu préparées soit psychologiquement, soit sur la situation des pays de provenance et sur la procédure elle-

même. Aucun d'eux par exemple n'a vu de recours, aucun d'eux n'a lu les invraisemblables motivations de refus du DAR. C'est pour cela que ces personnes ne se rendent pas compte de l'importance de leur rôle.

Méchanceté gratuite !

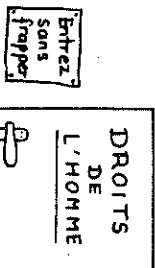
Une femme kurde, arrivée au centre d'enregistrement, dit que son mari, Kurde indépendantiste, a disparu depuis deux ans. Elle a dû fuir, laissant ses enfants. Elle s'entend dire par la traductrice turque: «Tu n'as plus d'homme, tu es venue en chercher, eh bien ! On va te mettre où il y a beaucoup d'hommes et dans un endroit bien isolé».

Cette requérante se trouve au centre de Gorgier. Elle est seule femme depuis le 14 juin 89 et supplie qu'on la mette ailleurs.

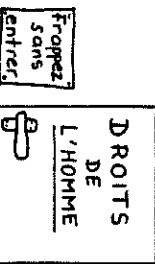
Information de l'Association Suisse-Kurdistane (ASK) - juin 89.

Nos mandataires ont souvent des difficultés à faire verbaliser les faits importants pour la demande d'asile. La tendance des fonctionnaires est de minimiser, de banaliser. Et on le sait bien, le DAR est si juste et si équitable dans ses décisions...

Paolo Soldati
Ufficio Svizzera Accoglienza Profughi
(adaptation IF)



AVANT...



MAINTENANT !

REPRESSION

CEE 1992: réservé aux Blancs ?

CEE: 81 mesures de dissuasion

Avec sa «procédure 88» introduite en automne 88, la Suisse n'est pas la seule à «innover». La République Fédérale d'Allemagne (RFA) et l'Autriche également connaissent des procédures rapides concernant l'asile. Ceci n'est pas un hasard comme nous le savons maintenant. A Madrid, à la fin du mois de juin, les chefs des pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) ont adopté douze procédures «simplifiées», c'est à dire des procédures d'urgence. Délai imparti: d'ici la fin de l'année, CEE 92 est proche.

La Suisse, quoique n'étant pas membre de la CEE a trouvé le moyen de s'aligner aux nouvelles normes encore avant les autres membres de la CEE, l'Autriche de même. Or la procédure accélérée ne constitue que l'une des 81 mesures décidées par les chefs d'Etat au sommet de Madrid. 81 mesures d'élimination et d'intimidation qui doivent contrebalancer les «déficits de sécurité», qui soi-disant risquent d'apparaître lors de l'ouverture des frontières prévue en 1992. Les mesures visent tout à la fois les requérants d'asile et les immigrants, aussi bien que le trafic de la drogue, le terrorisme, le blanchissage d'argent et le commerce illégal d'objets d'art. C'est là l'essentiel de ce que l'on peut tirer du «document de Palma», qui est à la base des décisions du sommet de la CEE à Madrid. Lesquelles envisagent semble-t-il d'englober dans l'image type du nouvel ennemi, toute personne qui sort de la norme, à tout le moins d'après la conception que se font du monde les fonctionnaires des poursuites et contrôles.

L'île Europe

Autrement dit, tandis qu'une libre circulation à travers les frontières sera rendue possible au citoyen moyen de la CEE, dont le visage correspond à un profil type, c'est un contrôle et une surveillance accrue que l'on réservera en revanche à tous ceux qui ont la peau noire, ou qui sont affaiblis par la drogue

3èmes Assises européennes

Vous trouverez encadré dans ce numéro, le programme des 3èmes Assises européennes sur le droit d'asile, convoquées par plus de cent organisations humanitaires d'une dizaine de pays, qui se tiendront le 7 et 8 octobre prochain au Centre métical universitaire de Genève. Dix-sept ateliers, réunissant une centaine de personnalités de différents pays, permettront aux participants de débattre des conséquences des «mesures européennes» restreignant la liberté du droit d'asile. Face à l'éclatement de 1992 et aux mesures qui tentent à mettre en péril le droit d'asile et les droits démocratiques, nous sommes tous concernés par cette évolution et nous vous engageons vivement à participer aux groupes de discussion.

ministère de penser du Département fédéral de justice et police coincide bien avec celle du Département de la police des frontières qui ont déjà flairé l'air du matin et veulent s'aligner à l'extension du service des recherches comme le planifie la CEE.

Apartheid européen

L'Europe crée une nouvelle forme d'apartheid. Pour les citoyens déjà établis avec un droit de séjour assuré qui s'engagent pour les réfugiés, la CEE 92 peut signifier: surveillance secrète et espionnage de mouchards et des organismes de la sécurité d'Etat, voire même une surveillance avec les moyens électroniques les plus modernes. Pour l'installation et l'extension d'un système électronique de recherche, les cinq Etats-noyaux de la CEE, la RFA, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, débloquent des crédits de dizaines de millions de francs (environ trois millions seulement pour un ordinateur central qui va être installé ou à Paris, ou à Wiesbaden, ou à Den Haag). Une simple fuite avec un faux passeport, à laquelle une personne secourable autochtone a contribué, pourrait à l'avenir bien suffire à enregistrer ladite personne secourable dans l'un des systèmes de recherche.

Réagir maintenant

Nous en sommes déjà là en Europe, et pourtant tout de même pas encore. Les Etats de la CEE ont de la peine à abolir leurs obstacles démocratiques et permettre une poursuite commune. La direction de la CEE désire de toutes ses forces ouvrir les frontières de l'Europe et appliquer sur toute sa surface un réseau de recherche étanche. La résistance se met en mouvement çà et là, au niveau de l'église, de même qu'à celui de l'union suisse des Eglises, auprès des partis de gauche et dans les mouvements pour le droit d'asile et d'assistance aux toxicomanes.

Vienne un projet CEE 93, même s'il devait venir avec un retard.

Beat Leuthard

Trad. D. Challer
(adaptation IF)



Et concrètement ?
Pour les demandeurs d'asile, la CEE 92 signifie concrètement:

- que ce n'est qu'avec un visa valable qu'ils pourront entrer en Europe de l'Ouest;
- qu'ils seront livrés à des contrôles de frontières renforcés;
- qu'ils perdront le choix d'un pays d'asile vers lequel trait leur préférence;
- qu'ils pourront être plus rapidement refusés, expulsés ou extradés selon une procédure simplifiée.

FRONTIÈRES

Situation explosive !

Italie, salle d'attente ?

La constitution de la grande Europe et l'abolition d'une partie des barrières douanières séduit certainement la classe politique italienne, souffrant d'un complexe d'infériorité par rapport à ses voisins du Nord européen. Dans l'Europe de 1992, l'Italie voit une forme de rachat et une possibilité d'élargir son marché économique. Le mirage «Europe» passe évidemment à travers l'adaptation des diverses politiques d'asile et d'immigration. Dans ce sens, le gouvernement italien doit pouvoir offrir des garanties de sérieux, c'est-à-dire de fermeture. Cette fermeture se retrouve dans les actes, depuis quelques années déjà.

Avec ses 7000 km de côtes et vu sa position géographique, l'Italie est, et continuera à être la marche privilégiée pour accéder à l'Europe communautaire. Conscients de cette situation, les différents gouvernements ont cherché à édicter des lois pour contrôler les immigrants.

On parle beaucoup de l'adhésion de l'Italie au groupe de Schengen, entre les différentes mesures qui devraient être appliquées, se trouve le visa d'entrée pour les personnes en provenance de la Turquie. L'introduction de ce visa est sollicité aussi par la Suisse. D'un point de vue juridique, le traité de Schengen sera sûrement souscrit par le gouvernement italien et dès lors les mesures d'harmonisation en matière de visa entreront en vigueur sur tout le territoire européen.

Montée du racisme

Ces aspects formels, ne doivent pas nous détourner de la réalité, et la réalité est que, maintenant déjà, il existe un blocus aux frontières, particulièrement pour les citoyens en provenance de Turquie. Ce blocus est encore plus dramatique, quand, comme durant les deux derniers mois, il a été appliqué envers des personnes venant du Liban, pays depuis quelques années en guerre civile.

Si d'un point de vue pratique, la taille des frontières à contrôler, la mentalité latine, etc., il n'est pas

pensable aujourd'hui d'effectuer une fermeture complète des frontières italiennes. D'un point de vue idéologique, on assiste à une montée du rejet des étrangers en général. La multiplication des actes de violence parfois meurtriers contre les immigrants de couleur et les débordements racistes de ces derniers jours ont un peu secoué et sorti de leur torpueur les partis politiques. Des groupes de gauche ont présenté des propositions de lois, pour introduire dans la législation italienne un article qui permet à des personnes non-européennes de demander l'asile, un ministre a proposé d'activer un nouveau plan d'assainissement qui permettrait la légalisation des travailleurs étrangers clandestins sur le territoire italien. La tentative de 1985, prolongée jusqu'à fin 87 d'une première loi d'assainissement à été un échec en raison des effets pervers que cela a causé sur le marché du travail, seulement environ 80 000 clandestins ont accepté de se régulariser. Cette expérience ainsi que la lenteur des prises de décision ne laisse pas espérer un changement rapide.

Insuffisance des réponses

La taille du pays, les mentalités, les réalités économiques diverses, l'influence des partis prédominants dans les différentes régions, ne permettent pas une analyse globale. Dans certaines régions, par exemple dans l'Emilie Romagne

communiste, des interventions au niveau des législations régionales ont permis de modifier cette situation, des lois régionales favorisent l'insertion dans les écoles, dans le monde du travail. Au contraire, plus au Nord, en Lombardie, on assiste à un laxisme quasi absolu, soit du gouvernement central, soit du gouvernement régional. Les rares centres d'accueil sont privés, tenus par des congrégations religieuses, mais là aussi la bonne volonté de quelques personnes ne suffit pas face aux nombres des demandes et à l'insuffisance des réponses. Il faut des décisions énergiques et

REGIONS

Goldswil: que sont-ils devenus ?

Huit mois après la grève de la faim à Goldswil, le «groupe Bodelia» formé par des militants et des sympathisants d'Interlaken ont fait le point sur la situation.

A ce stade, sur les 98 requérants qui se trouvaient dans le centre de Goldswil (BE) à sa fermeture, 9 sont rentrés en Turquie volontairement ou suite à une intervention policière, une quarantaine sont partis vers un pays tiers et une cinquantaine séjournent encore dans le canton de Berne, en attente de demande de reconsidération ou d'admission provisoire, dont une partie est hébergée par des sympathisants.

Il y a en particulier, une très forte mobilisation autour d'une famille kurde, dont la femme a été maltraitée et torturée en Turquie, ainsi que le confirme de nombreux certificats médicaux. Amnesty International et le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura ont déposé une demande de permis humanitaire. En attendant, ils se cachent.

efficaces des institutions et on ne voit pas pour l'instant une réelle volonté d'amélioration. Dans toute société, le «travail au noir» a son importance et un rôle bien précis dans le circuit économique. Ces travailleurs représentent une masse docile et malléable, sous payée et pourtant redevable. Les personnes les plus faibles, dans ce cas les migrants, subissent toujours, la violence que la société exprime. Et la nôtre en exprime beaucoup, sûrement trop.

Paolo Soldati
(adaptation HF)

...Nouvelles...Nouvelles...Nouvelles...

L'EPER en force

Passé un creux de la vague qui s'est traduit par une large restructuration, l'Entraide protestante (EPER) revient en force sur le terrain de la défense du droit d'asile.

A Genève et à Lausanne, les postes de juristes laissés vacants à fin 88 ont été repourvus après avoir été élargis à 70% et complétés d'un temps partiel de secrétariat. Plus, la structure de l'EPER en Romandie devrait encore être renforcée prochainement par la création d'un poste de responsable romand pour les réfugiés. Bienvenue !

Avis aux mandataires

Le réseau ELISA a élaboré une brochure d'une cinquantaine de pages sur le rôle et le travail des mandataires. Au sommaire: les diverses phases de l'examen de la demande, les rôles des divers acteurs, les recommandations pratiques. A commander à ELISA, c.p. 108, 1211 Genève 9. Prix prévu: 10.-

Feu vert aux ROE

«Les oeuvres d'entraide sont libres de conseiller comme elles l'entendent le requérant, responsable de lui permettre dans un cas concret de consulter les notes (Kurzberichte) du représentant d'oeuvre d'entraide (ROE). Il en va de même pour le mandataire qui dispose d'une procuration de ce dernier». C'est l'Office fédéral de la justice qui l'affirme, dans un avis de droit daté du 22 mai 1989.

Espérons que cette confirmation, qui a bloqué net le DAR dans ses velléités de restrictions, redonnera un peu de courage à certaines oeuvres cantonales qui hésitaient jusque-là à s'impliquer dans la défense des requérants ou qui refusaient de renseigner valablement les mandataires extérieurs.

Longtemps restrictive sur cette transmission de notes, la Croix-Rouge en a déjà admis le principe dans tous les cantons romands.

Tournée théâtrale «Départ»

Deux jeunes comédiennes, Chantal Bianchi et Patricia Maurer, ont monté une pièce en un acte intitulée «Départ». Certains membres de SOS-Asile l'ont vu pendant la journée du réfugié 89.

Cette pièce met en scène les vingt dernières minutes du séjour d'une femme kurde en Suisse. La femme kurde était cachée par une femme suisse. Pourquoi ? Et pourquoi est-elle venue ? Pourquoi se sont-elles souri ?

A partir de cette pièce, le débat peut être lancé sur la situation actuelle de l'asile et sur les besoins des mouvements de défense en temps et en argent.

Une tournée de 14 représentations est en cours de préparation pour l'automne dans toutes les régions du canton de Vaud.

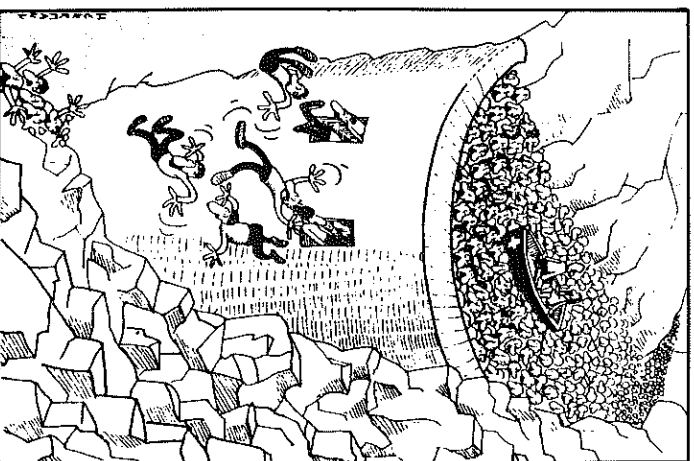
Pour plus de renseignements, s'adresser à Bruno Clément, CSP 021/20.56.81 ou CRT 021/312.97.51

Séminaires

Moi, raciste ?
de la sensibilisation à la solidarité
Pour toute personne, suisse ou étrangère confrontée au racisme.
le 25 et 26 novembre 1989
Orateurs: J.-C. Diallo, psychologue, Guinée Conakry, F. Pitteloud, conseiller national.

Résistance: désobéissance civile, provocation... ?
Des politiciens et des chrétiens s'interrogent sur l'asile.
le samedi 18 novembre 1989
Session avec T. Béguin, J.-J. Beljean, Ph. Bois, A. Brandt, P. Bühler, H. Reymond, P. Zuber.

Lieu, programme et inscription: le Louverain, CH-2206 Les Geneveys-sur-Coffrane, tél. 038/57.16.66.



Croix-Rouge Le conflit se durcit !

Le conflit concernant une hausse de loyer intervenue dans les centres (cf. VE no 22, p.10), entre la Croix-Rouge lausannoise (CRL) et ses collaborateurs rebondit. La Direction a licencié le 8 septembre dernier deux collaboratrices avec effet immédiat. En signe de protestation, neuf collaborateurs constituant le Comité d'Action se sont mis en grève, par solidarité avec les personnes licenciées.

Cette situation de crise révèle le type de rapport qu'entretenant la Direction avec ses collaborateurs depuis que certains d'entre eux tiennent à faire respecter à l'institution qui les emploie ses principes fondamentaux, ainsi que le droit en vigueur.

L'attitude de la Direction face au Comité d'Action depuis les trois derniers mois, amène à faire les constats suivants: La Direction applique les consignes reçues de l'Etat sans poser de limites et transgresse ainsi son principe d'indépendance. Elle somme ses collaborateurs d'appliquer ses directives, quel qu'en soit le contenu, sous menace de licenciement immédiat. De plus, la CRL bafoue son principe fondamental d'humanité en niant aux requérants d'asile leurs droits fondamentaux, celui de localaire, et en ne respectant pas les normes légales de condition de logement.

Le Comité d'Action est bien décidé à poursuivre sa grève, malgré les menaces répétées de la Croix-Rouge et son refus de prendre en considération leurs diverses propositions de négociations. L'Office cantonal de conciliation a été saisi. C'est la dernière chance de négociations sérieuses sur le fond. Affaire à suivre !

Refoulement sur Téhéran ?

Arrivée d'Iran en Suisse en août 1987, La famille Ebrahimi vit depuis un mois avec un coucaou sous la gorge. Le DAR, a refusé sa demande d'admission provisoire le 4 août 1989 cela malgré un préavis favorable du département de Justice et de Police vaudois, et lui a signifié son renvoi vers l'Iran, malgré les affirmations d'Arbenz en avril 89, de non-refoulement vers ce pays.

Le couple qui réside à Lausanne a déposé une demande d'asile, un mois après son arrivée en Suisse. La demande est rejetée comme le recours en janvier 89. Pourtant, depuis 1978, les Ebrahimi ont eu des contacts avec des opposants politiques iraniens, dont les membres de l'organisation qui a occupé le consulat d'Iran à Genève en décembre 1988 et ils disposent depuis mars dernier, d'un document attestant de leurs activités politiques.

Pour le DAR, les Ebrahimi doivent quitter la Suisse dans les plus brefs délais, bien que l'Iran fasse partie des pays, pour lesquels le Service des recours du DJFP admet que la situation est trop incertaine pour que les requérants soient refoulés, même si une décision de renvoi est rendue. Dans ces cas un examen individuel des dossiers est nécessaire.

Le Centre social protestant de Lausanne (CSP) qui s'occupe de la famille, aurait obtenu aux dernières nouvelles, la promesse orale du DAR d'un sursis pour les Ebrahimi, afin de reformuler leur demande d'admission provisoire. Et comme le CSP le proclame, si ces gens sont effectivement renvoyés, ce serait une violation du principe de non-refoulement reconnu par la Suisse et la fin de l'Etat de droit.

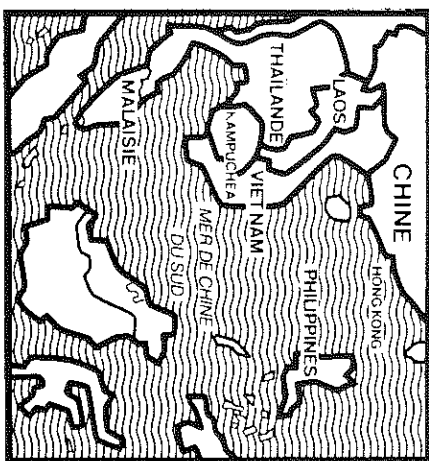
Coup de gueule !

Dix ans après la première Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, tenue en 1979 pour faire face à la fuite en masse de boat people. 76 pays se sont rencontrés à Genève, les 13 et 14 juin derniers pour définir de nouvelles résolutions. L'auteur de cet article, Michel Diot, a bouffiné trois mois en 1983 en mer de Chine, sur un navire affrété par un organisme humanitaire, au secours des boat people. Il a visité des camps pour réfugiés, et il vu les conséquences des promesses non tenues par l'Occident aux pays de premier asile. En tant que représentant de Médecin du Monde en Suisse de 1983 à 88, il a fait venir une soixantaine de réfugiés asiatiques. Le résultat de cette conférence: l'adoption d'un Plan d'action global, soit une série de bonnes résolutions sur le papier, dont le but principal est de dissuader les gens de partir, ne pouvant que lui donner envie de réagir.

Au début des années 80, on se les disputait. Pour toute la classe politique, c'était un «crâneau porteur». La bouche en coeur, personne ne mettait en doute ces «vrais réfugiés» qui risquaient leur vie en Mer de Chine. Depuis, la situation, pire, on les trouve encombrants. Ce ne sont pas des feignants comme... alors ils nous volent notre travail! Cette idée s'est développée en parallèle avec un oeuil de Colomb helvétique: la subtile et gênéreuse distinction entre réfugié économique et réfugié politique. Au début, on a pu croire que cette notion ne serait qu'un maladie honteuse contractée dans une grotte de nos montagnes et qu'on la soignerait vite. Non, cela fait école jusqu'au Haut commissariat pour les réfugiés (H.C.R.), organe de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), cet étranger dont la Suisse ne veut pas faire partie.

Histoire banale

Prenons un exemple: un pêcheur de la côte vietnamienne. Les autorités du coin lui donnent l'ordre de ne pratiquer son métier que deux jours par semaine, bien déterminés. Ce pêcheur n'a aucune formation politique. Il voit seulement qu'il ne peut plus nourrir sa famille, parce que le poisson n'obéit pas forcément aux ordres du parti. Deuxième épisode, le



pêcheur se plaint. Les autorités le considèrent comme un opposant. Un petit coup de camp de rééducation, histoire qu'il comprenne l'intérêt général. A sa sortie, notre pêcheur n'a qu'une idée: sauver sa famille de la misère et tente l'échappée par la mer ou la terre. Avec un peu de chance, ils survivront, sa femme n'ayant été que violée, et cela fait cinq ans qu'ils sont dans un camp de «transit».

Vrais ou faux réfugiés ?

Si le pêcheur avait tenté le coup il y a dix ans, on l'aurait accueilli à bras ouverts. Symbole de l'oppression com-

muniste qui a risqué sa vie. Aujourd'hui, c'est différent. On ne tient compte que de la première partie de l'histoire et nous concluons que c'est un réfugié économique. Avec cela, 90 % des gens peuvent être refusés. Depuis quelques jours, avec l'aval du H.C.R. Admettez que cela règle bien des choses. Ces camps de «transit» sont pleins. Nos pays occidentaux ne veulent plus jouer le jeu. On a eu une première réaction un peu préritière: les pays de premier accueil sont des pays du tiers monde. Ils ont accepté ce transit tant qu'il a été transit. Vis-à-vis de la misère locale, ils ne pouvaient accepter le refus de nos pays de tenir leurs promesses d'hébergement. Ils ont repoussé les boat people à la mer. On a hurlé, à juste titre, au meurtre. Les meurtriers nous ont montré que nous étions complices.

Retour à la case départ

On a, maintenant, imaginé une autre solution, du fond de nos bureaux, entre

deux tasses de café lavées par un réfugié, tant d'asile potentiellement expulsable. La première chose a été d'obtenir de vagues promesses du Vietnam sur le fait qu'ils sont bien un régime démocratique. On s'est empressé d'y croire. Les 26 000 réfugiés arrivés depuis janvier doivent maintenant s'en convaincre. Il faudra en accepter environ 2000 dont on n'arrivera pas à contester le côté «politique». Les autres partiront, de force, pour aller comprendre sur place qu'ils sont des réfugiés économiques et que tout va bien chez eux.

Le H.C.R. peut être content. On a évité une crise majeure comme celle palestinienne. Là, on avait promis aux gens déplacés que c'était provisoire. Un provisoire qui dure depuis vingt ans. En attendant, mettons en garde les restants chinois. Après Pékin, ceux dont le menu déplaira à nos chers politiciens, risquent d'être considérés comme réfugiés économiques...

Michel Diot

CHRONIQUE

■ 1er juin - Le Conseil d'Etat genevois propose au Conseil fédéral un plan urgent pour traiter les demandes d'asile: solution globale, permis de travail limité pour les requérants turcs, décision de première instance prise par les cantons. Genève souhaite que ce plan fasse l'objet d'un arrêté fédéral urgent.

■ 2 juin - Le Canton de Zurich demande l'application de l'article 9 de la loi sur l'asile qui permet de suspendre l'accueil de réfugiés lors d'affluence extraordinaire. Le canton de Vaud réclame de son côté la suspension du bénéfice de la loi d'asile en cas d'entrée illégale

■ 6 juin - Malgré le non-respect des droits de l'homme en Turquie, seuls 2,8% des requérants obtiennent l'asile en Suisse. Le parti socialiste suisse demande au Conseil fédéral d'arrêter les livraisons d'armes et de respecter les principes de non-réoulement.

■ 7 juin - Inculpée d'usage, une Suissesse comparait devant la Chambre d'accusation de Genève pour avoir sous-loué 4 appartements, soit une douzaine de pièces, à 24 requérants d'asile pour le prix de 500.- par personne.

■ 7 juin - le Conseil fédéral ordonne l'étude de diverses mesures visant à abréger et simplifier l'examen des demandes.

■ 9 juin - La Conférence romande des collaborateurs de permanence pour requérants d'asile (COPERA) dénonce les mesures non approuvées prises par le DAR dans l'hébergement des requérants. Ces mesures ne tendent qu'à aggraver la situation et dissuader les requérants.

■ 13 juin - Le Chef du Département fédéral de justice et police (DFJP) Arnold Koller conteste devant le Conseil national

les accusations de la Commission de gestion concernant l'illégalité de la procédure utilisée par le DAR, dans les affaires Mussy et Meza.

■ 13 juin - Lors de la deuxième conférence sur les réfugiés indochinois à Genève, M. Felber déclare que la Suisse abrite déjà 10 000 Vietnamiens, et est prête à en accueillir d'autres. Sans toutefois préciser le nombre. (cf. p.13)

■ 15 juin - Les trois Eglises nationales du canton de Berne ont décidé de créer 4 centres indépendants capables de former des bénévoles pour l'encadrement des requérants d'asile. L'Etat prendrait à sa charge 70% des frais.

■ 16 juin - En conclusion d'une rencontre entre autorités fédérales et cantonales: la situation actuelle en matière d'asile ne requiert pas l'application de mesures d'exception, mais des mesures sont à prendre pour abréger et accélérer la procédure.

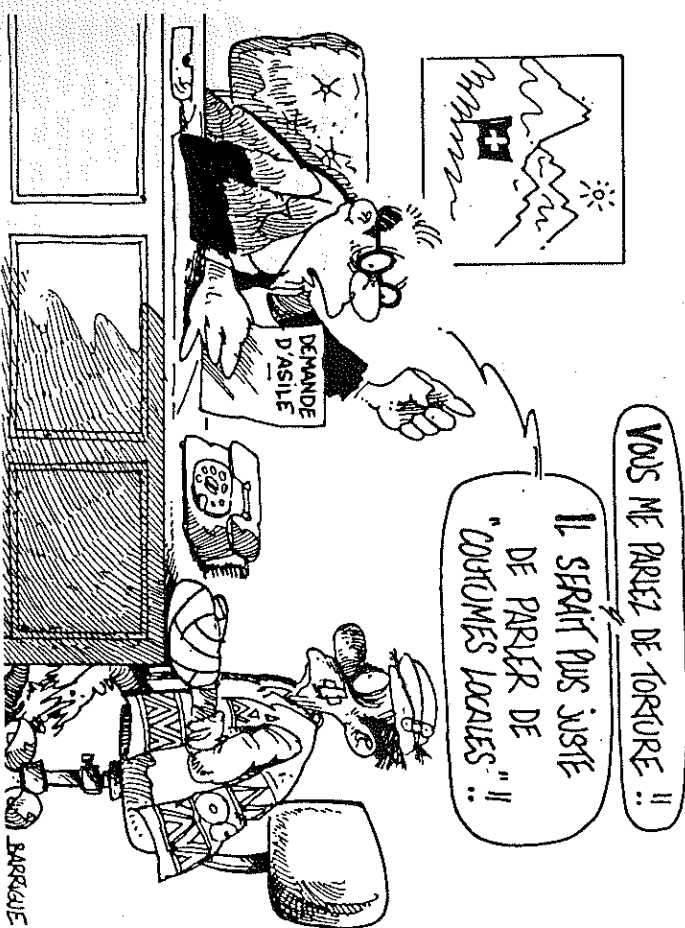
■ 17 juin - Deux manifestations devant le Palais des Nations à Genève. Près de 1500 à 2000 personnes manifestent en faveur de la République du Kosovo. Alors que plusieurs centaines de Kurdes protestent après la mort par empoisonnement de 300 Kurdes irakiens réfugiés en Turquie. 12 000 personnes, proches de la frontière iranienne ont par ailleurs été déportées par les for-

ces de sécurité irakiennes, qui ont ensuite dynamité 2000 maisons.

■ 17 juin - De nombreuses manifestations culturelles, folkloriques, gastronomiques, des débats et des échanges marquent la 10ème journée du réfugié.

■ 20 juin - 1500 étudiants et enseignants de l'Université de Lausanne ont signé une pétition de soutien à un requérant d'asile zairois menacé d'expulsion.

■ 20 juin - Les représentants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et du Front de libération nationale du Kurdistan (ERNK) protestent devant la presse contre la pression envers les ressortissants kurdes en



Europe. Perquisitions, fouilles systématiques, livraisons d'armement au gouvernement turc.

■ 22 juin - Les membres du Réseau ELISA dénoncent les irrégularités commises par les fonctionnaires du Centre d'enregistrement de Coimbrin: pressions sur les requérants pour qu'ils retiennent leurs demandes d'asile, renvoi sur la France ou l'Italie.

■ 23 juin - Le centre d'hébergement pour requérants d'asile de Klosters doit fermer ses portes le 1er octobre, un nouveau centre d'hébergement fédéral sera ouvert dès le 1er octobre de cette année à Surcuolm dans l'Oberland grison.

■ 23 juin - L'Autriche refuse d'introduire un visa pour les Turcs, comme le demande la Suisse. Vienne ne veut en effet

l'immigration mortai à bord des avions en provenance de Turquie pour empêcher les requérants d'en descendre et les renvoyer de suite vers la Turquie.

■ 28 juin - Le projet du Conseil de l'Europe pour une convention sur le pays de premier asile ne sera pas adopté ce mois, mais plutôt en novembre.

■ 27 juin - Un postulat signé par 105 conseillers nationaux demande que le Conseil fédéral présente un rapport au Parlement sur les menées de l'extrême-droite en Suisse (nombreux actes de violence contre des demandeurs d'asile) et charge le Ministère public d'ouvrir une enquête.

■ 29 juin - Le Centre social protestant de Genève dénonce lors d'une conférence de presse la légèreté avec laquelle les autorités traitent les personnes au bénéfice d'une admission provisoire, en citant le cas d'un Palestinien, refoulé au Liban, suite à la levée de son admission provisoire.

■ 30 juin - Le groupe de Schengen (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, République fédérale allemande) est parvenu à un accord sur la création d'un fichier de police commun.

■ 1er juillet - Selon une information d'Amnesty internationale, renvoyés des Tarnois, renvoyés de Grande-Bretagne au Sri Lanka en février 1988 suite au refus de leur demande d'asile, ont été emprisonnés et torturés. Les autorités britan-

niques qui ont reconnu leur erreur sont en train de réexaminer leur cas.



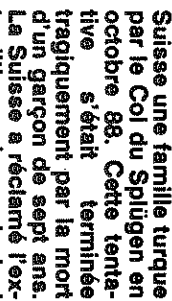
■ 1er juillet - Entrée en force à Genève d'un nouveau règlement qui supprime les allocations familiales aux enfants de requérants d'asile européens (Turcs et Kurdes principalement), domiciliés hors de Suisse. Une décision semblable du canton de Thurgovie avait été annulée par le Tribunal fédéral.

■ 2 juillet - Vu l'augmentation du nombre de requérants attribués au canton de Vaud, l'Etat et la Croix-Rouge décident de réouvrir le centre des Avants d'une capacité de 60 places.



■ 2 juillet - Le Tribunal fédéral confirme un jugement de juillet 88 condamnant la pratique du DFJP en matière de permis humanitaire. Une telle demande reste possible après le rejet définitif de la demande d'asile. Mais la suspension du renvoi n'est pas garantie.

■ 3 juillet - Ouverture à Milan du procès intenté contre les passeurs qui avaient tenté de faire entrer illégalement en Suisse une famille turque par le Col du Splügen en octobre 88. Cette tentative s'était terminée tragiquement par la mort d'un garçon de sept ans. La Suisse a réclaté l'extradition du principal inculpé. Un film relatant cette histoire sera tourné cet automne.



■ 6 juillet - A l'initiative de l'Ufficio Svizzera Accoglienza Profughi se crée la Coordinazione Asile Tessin, rassemblant 11 groupes.

■ 6 juillet - Le quotidien bernois «Der Bund» révèle que le rapport stratégique est critiqué au sein même de l'Administration fédérale. L'Office fédérale des étrangers (OFE) s'élève catégoriquement dans un rapport, contre l'idée d'intégrer les problèmes des réfugiés et ceux des travailleurs étrangers.

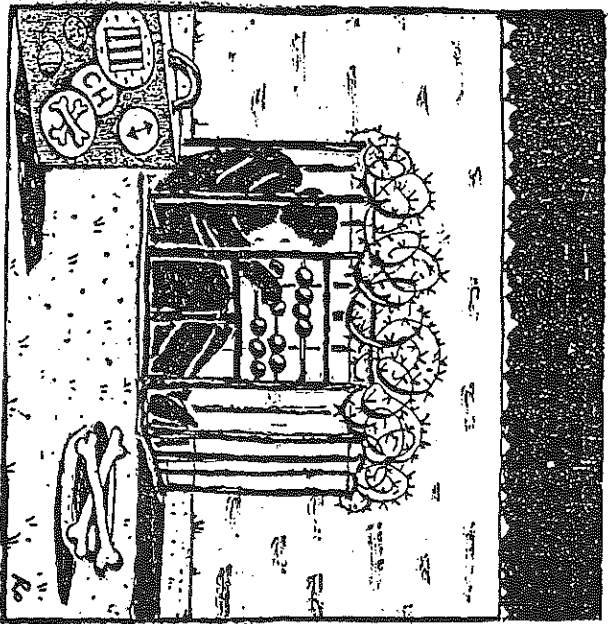


■ 17 juillet - Depuis quatre mois le DAR loue environ 40 000.- par mois un motel au Tessin destiné à servir de centre fédéral, mais qui est resté vide à ce jour. Suite à une intervention parlementaire, il est décidé que le DAR ne pourra plus signer à l'avenir de tels contrats sans être contrôlé par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département des finances (DFF).

■ 20 juillet - Selon des informations d'Amnesty internationale, 7 des 9 demandeurs d'asile et réfugiés iraniens qui, en novembre 1988, avaient été remis aux autorités de leur pays d'origine par la Turquie ont été exécutés.



■ 31 juillet - Entre les mois de janvier et juillet 1989, les gardes-frontières yougoslaves ont interpellé 689 personnes cherchant à entrer sur le territoire italien, tandis que durant la même période, l'Italie a refoulé chez son voisin 597 personnes, dont la plupart sont des Turcs, des Philippines, des Sri Lankais et des Roumains.



■ 23 juin - Clôture de la Conférence internationale sur le problème des réfugiés à Vienne, suite à 3 jours d'examen de la politique à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe. Rien n'a filtré de cette réunion dont Peter Arbenz dirigeait la délégation suisse.

pas prêcher pour une ouverture des frontières au niveau européen et en même temps les fermer.

■ 23 juin - La Grande-Bretagne prend par contre la décision inverse, suite à l'arrivée de quelques 3000 demandeurs d'asile kurdes depuis le début de l'année. Auparavant les officiers de

■ 1er août - Le bureau d'accueil de Ponté-Chiasso fête un «1er août sans frontières» en s'attaquant symboliquement au grillage de fer qui marque toujours la frontière du côté de Chiasso. Grillage construit en 1940 par Mussolini pour empêcher les réfugiés d'entrer en Suisse.

■ 4 août - Projet d'un centre de transit pour demandeurs d'asile projeté dans le canton d'Uri. Il devrait permettre d'héberger provisoirement des requérants, en attendant que les centres d'enregistrement puissent s'occuper de leur dossier.

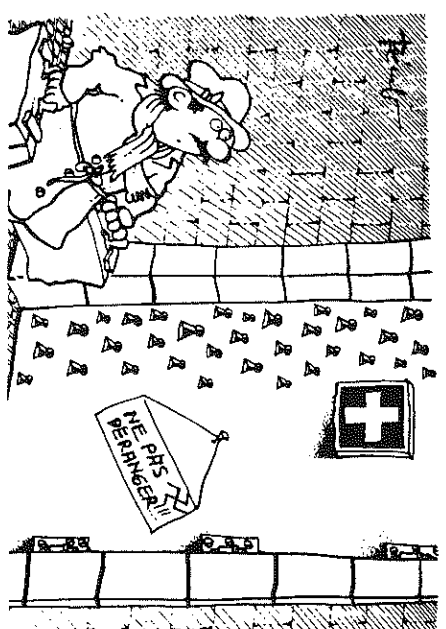
■ 8 août - Dans la nuit, incendie dans un centre d'accueil pour demandeur d'asile de Coire. Le Ministère public n'exclut pas un acte criminel.

■ 11 août - Le parti radical démocratique de Suisse (PRD) exige que le Conseil fédéral et le Parlement adoptent cette année encore un arrêté fédéral urgent sur la politique d'asile.

■ 12 août - La Coordination Suisse Asile s'élève contre les attaques formulées par le Parti radical et les groupements d'extrême droite, qui désignent les réfugiés du Tiers-Monde comme des profiteurs indignes de protection, sans tenir compte des violations des droits de l'homme existant dans les pays de départ.

■ 14 août - Le porte-parole du DAR confirme que les renvois au Liban sont suspendus depuis plusieurs mois, à cause de la fermeture de l'aéroport de Beyrouth. Le DAR examine la situation sans prendre

faim et des manifestations de solidarité se développent en Suisse
■ 19 août - L'Union démocratique du centre exige des mesures restrictives en matière d'asile.



position à ce stade, sur ce qui se passera à sa réouverture. Rappelons que pour 500 demandes d'asile déposées depuis 1986, il y a eu 500 rehus du DAR!

■ 15 août - La Coordination Suisse Asile demande au chef du Département fédéral des affaires étrangères d'intervenir auprès d'Ankara suite aux déportations massives de Kurdes avec l'utilisation de gaz toxiques.

■ 18 août - Suite au décès en prison de 2 détenus politiques turcs qui observaient une grève de la faim depuis 35 jours, suivie par 290 détenus pour protester contre leurs conditions de détention, des grèves de la

■ 25 août - Neuchâtel: deux pétitions circulent, l'une pour s'opposer à l'ouverture d'un centre d'accueil de 50 places au centre de Couvet, l'autre pour s'opposer à l'expulsion d'une famille placée au centre fédéral de Gorgier.

■ 30 août - Le Tribunal correctionnel de Neuchâtel a condamné 2 ressortissants turcs à 2 et 18 mois d'emprisonnement pour espionnage de leurs compatriotes au profit de l'Ambassade de Turquie à Berne. (cf. VE no 22, 15 avril)

■ 30 août - La Commission des pétitions du Conseil national accepte une initiative du canton de Fribourg du 7 décembre 1987 invitant les chambres fédérales à reprendre l'examen d'une solution globale pour les anciens requérants. En mars dernier, les Etats avaient décidé de ne pas donner suite à cette initiative.

■ 31 août - Lors de la conférence des chefs cantonaux de la police des étrangers à Lugano, Arnold Koller a annoncé que plus de 13 000 demandes d'asile et près de 6000 recours ont été déposés depuis le début de l'année.

■ 31 août - Le Parti démocrate chrétien et la Conférence des membres socialistes de gouvernements s'opposent à des mesures d'urgence en matière d'asile.

2,8% de demandes acceptées

Les statistiques officielles pour les mois de janvier à août 1989 annoncent 5% de décisions positives. Mais ce chiffre déjà très bas doit encore être réduit. Il néglige en effet les demandes éliminées par retrait ou disparition, et il englobe 118 regroupements familiaux. Pour cette période, le véritable taux d'admission tombe ainsi à 2,8%. Taux record, encore plus faible que celui de l'année 1988 qui était de 3,7%. A cette allure là, le 0% de taux d'acceptation n'est pas loin!

Déportations forcées en Turquie

■ 26 juillet - Plus de 15 000 villageois Kurdes font un sit-in pour protester contre les déportations forcées annoncées par les autorités turques, qui ont déclaré leur région «zone militaire». Utilisations d'armes chimiques, incendies des champs et forêts, dynamitages des mines de charbons. Population visée: 1 000 000 personnes.

Les bavures d'Arbenz

■ 28 juillet - Un demandeur d'asile kurde sympathisant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), dont la requête d'asile a été rejetée en deuxième instance en automne 1988, arrêté et expulsé de Suisse en avril dernier a été emprisonné après son retour au pays natal, ainsi que le reconnaît Peter Arbenz. Amnesty International s'était opposé en vain au renvoi.

■ 17 août - Un demandeur d'asile kurde expulsé en novembre 1988 et arrêté lors de son retour en Turquie est autorisé à entrer en Suisse pour re-déposer une demande d'asile. Des parlementaires étaient intervenus en sa faveur, après un premier refus du DAR à la frontière tessinoise.

Genève-Roumanie: Vive l'Etat de droit!

■ 30 août - Stupéfaction à Genève après le retournement d'une jeune femme roumaine, malgré le risque d'une condamnation jusqu'à trois ans de prison pour sortie illégale du pays. Cherchant à justifier cette bavure manifeste le Département genevois de justice et police précise: «ni l'asile, ni le principe de non-retournement n'ont été édictés pour permettre d'échapper à des sanctions pénales; lesquelles ne sont pas assimilables à une persécution».

En guise de caution aux pratiques répressives du dictateur Ceausescu, il est difficile de faire mieux. Quant au principe de non-retournement, certains juristes de la couronne feraient bien de retourner sur les bancs de la Faculté.

J.A. 1200 Genève 2

Retours: case 177
1211 Genève 8

Monsieur
YVES BRUTSCH

RUE DES DEUX-PONTS 23

1205 GENEVE

Lettre à un ami

Lorsque tes activités politiques ont dérangé, que la prison et la torture t'attendaient au contour, tu as décidé, avec ta famille, de quitter le village où vous viviez pour une région autre, en espérant trouver un accueil plus favorable. Hélas! Très vite, tu as été repéré, et les tracasseries ont recommencé.

Il ne te restait plus qu'une issue. Aller voir ailleurs... Mais où?

C'est alors que tu as entendu parler de la Suisse, pays de rêves, de merveilles, pays de Canaan, exemple de démocratie et respectant toutes les opinions politiques, garant d'une politique d'asile sûre. Dès lors ton choix a été fait.

Tu es parti, emmenant ta femme et tes deux filles, dans l'espoir de refaire ta vie dans cet eldorado que tu ne connaissais pas, mais qui te semblait être le paradis. Avec ta famille, tu as connu l'aventure de beaucoup de tes compatriotes, les passeports achetés, les passeurs et le coût de l'opération. Miracle... Vous êtes arrivés en Suisse, un peu par hasard, sans encombre, sans contrôles douaniers. Vous êtes descendus du train à Lausanne. Comme ça, sans savoir. Et c'est là, par hasard aussi, que nous nous sommes connus.

Vous avez été hébergés dans un centre de la Croix-Rouge. Après les trois mois d'attente, tu as trouvé du travail, un travail que bien des Suisses ne voudraient pas faire. Mais enfin, tu gagnais ta vie et celle des tiens. Tu étais entré dans le circuit. Tu as payé des impôts, les primes d'assurance. Tu as pu louer un appartement. Tu t'es efforcé de t'intégrer et de t'adapter à la mentalité de ce pays qui t'accueillait.

Au profond de moi-même restera toujours gravé le souvenir de tous les bons moments que nous avons passés ensemble, celui de ton optimisme communicatif, celui des bons plats mijotés par ta femme, celui des câlins de tes filles qui m'appelaient le «grand-père à lunettes», et j'en passe. Je suis allé dans ton pays. J'y ai rencontré tes parents. Un accueil fabuleux. Je t'ai rapporté une cassette vidéo dans laquelle ton père dit: «Mon fils, ne reviens pas. Ce serait dangereux pour toi.»

Ta demande d'asile a été refusée, ton dossier n'étant, selon les experts, pas crédible.

Alors tu t'en vas, sans tambour ni trompette. Une chose est sûre, tu ne veux pas retourner dans le pays qui t'a vu naître. Tu vas rejoindre le troupeau de ceux qui errent en quête d'une terre d'asile.

La semaine dernière, tu m'as invité, avec ma famille, pour une soirée d'adieux. J'ai eu beaucoup de peine à ne pas te laisser voir mon désarroi et j'ai ravalé mes larmes. Tu étais, vous étiez, avec ta femme, si courageux que vous me redonniez le moral. Tu es venu chez moi la veille de ton départ pour je ne sais où, me dire un dernier au revoir. Nous avons mangé la fondue, la première et sûrement la dernière de ta vie. Tu as énormément apprécié et tu es reparti avec la recette. De nouveau, je me suis cramponné pour ne pas te laisser voir mon chagrin. Nous nous sommes embrassés au moment de l'au revoir comme s'il était pour une durée courte. Tu es, vous êtes partis maintenant, et, comme dit la chanson: «Je garde au cœur comme une plaie ouverte...»

Cette lettre, tu ne la liras jamais, mais je te l'écris malgré tout et je souhaite voir un jour les gens de notre monde considérer l'avenir de notre planète sous le signe de l'accueil fraternel.

Je viens de recevoir un téléphone par lequel tu m'annonces être dans un autre pays dans lequel tu vas recommencer à essayer d'obtenir l'asile. Bon vent! Je vais dormir un peu mieux ces prochaines nuits.

P. Rappaz,
La Croix